

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



68541
Distr.
LIMITEE

E/CN.14/INR/51
5 décembre 1963

Original: FRANCAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Comité permanent de l'industrie,
des ressources naturelles et des transports
Deuxième session
Addis-Abéba, 3-13 décembre 1963

PROJET DE RECOMMANDATION DE LA CONFERENCE
DE LAGOS DES 29 ET 30 NOVEMBRE 1963

(communiqué par la délégation du Mali)

PROJET DE RECOMMANDATION DE LA CONFERENCE

DE LAGOS DES 29 ET 30 NOVEMBRE 1963

1. Reprenant à son compte les conclusions des deux précédentes conférences de Niamey et de la Conférence de Monrovia, la Conférence réunie à Lagos les 29 et 30 novembre 1963 prend en considération le rapport qui lui a été présenté par le Groupe de travail de Bernis réuni à l'initiative de la République du Niger et adresse ses félicitations à celle-ci et aux membres du Groupe de travail pour avoir produit ce rapport.

2. La Conférence demande à la CEA d'accomplir au plus vite les études qu'elle avait promis d'effectuer pour la Conférence de Lagos sur:

- Les cimenteries,
- Le tabac,
- Les textiles,
- Les minoteries,

et de les adresser à tous les Etats membres de la sous-région.

3. La Conférence décide que la prochaine réunion initialement prévue en avril 1964, se tiendra à Bamako entre juin et septembre 1964. Les travaux comprendront:

- a) Les rapports indiqués au paragraphe 2 ci-dessus, rédigés par la CEA;
- b) Le rapport sur l'industrie des engrais préparé par la CEA pour la conférence ad hoc convoquée au printemps 1964;
- c) Les documents suivants concernant la sidérurgie:
 - Etudes en laboratoire des possibilités respectives de réduction par le gaz des minerais de Kédougou, Kandi, Say et des possibilités de contacts avec le groupe Kellog;
 - La localisation des industries métallurgiques sur le lieu de la sidérurgie ou dans des "centres-relais";

- La liaison localisation - système de transport (fer et eau) sans oublier l'effet d'entraînement du chemin de fer sur la sidérurgie; les Etats de la sous-région de l'Afrique de l'ouest fourniront aux experts, pour étude, leurs plans de transport pour les années à venir;
 - La liaison chimie-sidérurgie (par le gaz naturel et l'électricité);
- d) Un premier rapport de travail sur l'organisation du système des paiements et des échanges corrélative à l'harmonisation des programmes de développement industriel et sur l'éventuelle péréquation des coûts de transports;
- e) Un rapport sur les possibilités et moyens d'un financement et d'une gestion en commun des aciéries à construire.

Les documents c), d) et e) seront rédigés par la CEA et le Groupe de travail qui a préparé les rapports pour la Conférence de Lagos. Un partage des tâches sera effectué entre les experts de telle sorte que, même si les travaux sont effectués séparément, ils soient étroitement coordonnés et donnent lieu à un seul rapport. La CEA a la responsabilité de cette coordination, ainsi que de l'exécution matérielle du travail.

Le Gouvernement du Niger veillera à la stricte exécution de cette recommandation afin d'éviter tout retard dans la préparation des documents.

5. Il est clairement stipulé que les rapports doivent être appuyés sur des études précises et chiffrées, partant des prix de revient (ex-usine et rendu).